



UN MOUVEMENT FORT EST ENCLENCHÉ EN FAVEUR DE LA DÉCARBONATION DES INDUSTRIES

PAULINE LEDDET-TROADEC AVOCATE ASSOCIÉE

Depuis septembre 2023, Pauline Leddet-Troade a rejoint le cabinet Latournerie Wolfrom Avocats en qualité d'associée. Présidente du Cercle interprofessionnel du droit de l'environnement, elle a créé un département consacré à cette matière au sein du cabinet. Rencontre.

Associée du Cabinet Latournerie Wolfrom depuis septembre 2023, vous venez renforcer la pratique en droit de l'environnement. Pourquoi ces enjeux sont-ils aujourd'hui hautement stratégiques pour les entreprises ?

Aujourd'hui, 70 % des clients du cabinet ont eu ou ont des besoins en droit de l'environnement. Cette matière ne concerne plus que les industriels, mais potentiellement tous les acteurs privés et publics. Tous doivent faire face à une inflation législative et réglementaire particulièrement importante en matière d'environnement. En 2023 par exemple, deux lois très structurantes ont été promulguées : la première sur l'accélération des énergies renouvelables, au mois de mars, et la loi Industrie verte en octobre. Cette accumulation des normes entraîne souvent des difficultés de compréhension et de lisibilité des obligations qui s'appliquent aux entreprises.

L'adoption récente de la Loi Industrie verte se traduit par une injonction croissante de décarbonation pour l'industrie. Quels sont les défis à relever pour les entreprises ?

Un mouvement fort est effectivement

enclenché en faveur de la décarbonation des industries. Les premiers objectifs demandés le sont pour 2030... puis ce sera 2050. On parle de nouvelle révolution industrielle et les entreprises doivent rapidement s'y préparer et saisir les opportunités qui en découlent.

Quels sont les leviers dont disposent les entreprises pour se conformer à ces nouvelles législations ?

Aujourd'hui, le ministère a décidé de se concentrer sur les 50 sites les plus polluants en France. Récemment, des contrats de transition écologique ont été signés pour accompagner les exploitants de ces sites industriels vers une baisse de leurs émissions de gaz à effet de serre. Cette décarbonation peut reposer sur plusieurs technologies (l'hydrogène vert ; le stockage de carbone ; l'électrification des procédés de production par exemple). Un des défis majeurs porte sur la refonte des outils de production. Il s'agit aujourd'hui de moderniser les industries tout en les inscrivant dans un cycle vertueux de décarbonation.

L'État soutient aujourd'hui en priorité les projets industriels orientés vers la transition

écologique, au travers de sa Stratégie Nationale de Mobilisation pour le Foncier Industriel. Comment les entreprises peuvent-elles s'inscrire dans ce processus ?

Il s'agit pour moi d'une autre opportunité pour l'industrie en France, grâce à un dispositif majeur, celui des sites industriels clés en main identifiés par les pouvoirs publics pour permettre de faciliter leur implantation sur des friches industrielles. L'objectif est de permettre aux porteurs de projets de s'implanter plus rapidement sur des sites où les études en amont (faune/flore ou archéologie préventive par exemple) ont déjà été réalisées. ♦

CONTACT

Cléa BEAULIEU
Chargée de communication
T : +33 1 56 59 74 43
c.beaulieu@latournerie-wolfrom.com

Cabinet Latournerie-Wolfrom
164 rue du Faubourg Saint-Honoré
75008 Paris